



PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Document graphique
Nord de la commune au 1 / 5 000 ème

P i e c e n ° 4 2 .

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
le 09.07.2018
Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 05.09.2019

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, passage Jules GIDEIX 70000 VESUL - Fax : 03.84.75.31.69
Tel : 03.84.75.46.47 - e-mail : initiativead@orange.fr
Tel : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Mis en compatibilité avec la déclaration de projet
relative à l'extension de la ZAE par délibération du
Conseil Municipal du 9 mars 2023
Modification simplifiée approuvée par délibération du Conseil
Municipal le 23 juin 2025

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m

*Origine cadastre 03 - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2012

Légende

--- Limite de zones. --- Limite de secteurs.

ZONES URBAINES

Ur Zone U du domaine autoroutier.

ZONES A URBANISER

1AUE Zone à urbaniser a vocation d'activités économiques dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles..

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone naturelle et forestière.

Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.

Na Secteur de la zone N occupé par l'aérodrome.

Nr Secteur de la zone N occupé par un camping et un restaurant.

Npv Secteur de la zone N dans le quel sont autorisées les installations de production d'énergie à partir de ressources naturelles.

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Zone inondable Aléa faible.

Zone inondable Aléa moyen.

ELEMENTS REPORTEES A TITRE D'INFORMATION :

Zones de dangers liés aux gazoducs :

Canalisation
Zone des dangers significatifs (effets irréversibles)
Zones des dangers graves (premiers effets létaux)
Zones des dangers très graves (effets létaux significatifs)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension de la salle des fêtes	Commune	1 023 m²
2	Dégagement de visibilité,	Commune	148 m²
3	aménagement de l'accès	Commune	78 m²
4	dégagement de visibilité,	Commune	4 282 m²
5	aménagement de l'accès	Commune	1 826 m²
6	Création d'un espace de stationnement	Commune	356 m²
7	Aménagement du stade	Commune	3 797 m²
8	Espaces verts	Commune	1 128 m²
9	Extension de l'aire de jeux - espaces verts	Commune	11 319 m²
10	Aménagement de l'école	Commune	1592 m²
	Création d'un cimetière		
	Stationnement et aménagement paysager		